

B.15.11.Brit.Ind.
B.15.51.Ind.Brit.1.

Procès-verbal de l'entretien entre M. le Conseiller fédéral
Petitpierre et M. Krishna Menon, le 27 février 1947.

M. Krishna Menon s'est présenté comme le représentant du Gouvernement des Indes envoyé en mission spéciale par le Pandit Nehru. Il a commencé par transmettre à M. Petitpierre les salutations du Gouvernement et du peuple indiens au Gouvernement et au peuple suisses. Il a remis en même temps une lettre personnelle du Pandit Nehru.

Il a ensuite abordé le problème qui fait l'objet de sa visite, à savoir l'établissement de relations diplomatiques directes entre les Indes et la Suisse.

Il a déclaré que les Indes désireraient que ces relations fussent établies le plus tôt possible. Les Indes ont déjà des relations diplomatiques directes avec les Etats-Unis d'Amérique et la Chine. Des pourparlers à ce même sujet sont en cours avec l'URSS et la France; M. Menon a sondé également les Ministres des Affaires étrangères des pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark), de la Belgique et des Pays-Bas. Après sa visite à Berne, M. Menon se rendra à Prague pour examiner la question avec le Gouvernement tchèque. Il a précisé que le Gouvernement de Londres était régulièrement tenu au courant de ces démarches. M. Menon a alors demandé à M. Petitpierre quel était son point de vue.

M. le Chef du Département a répondu que, depuis l'établissement du nouveau Gouvernement indien, il avait examiné ce problème et qu'il désirait aussi, pour sa part, qu'en principe des relations diplomatiques directes fussent établies entre les deux pays. Il a dit en outre qu'il avait des raisons de croire que le Conseil fédéral partageait son avis. M. Petitpierre était heureux de la présente rencontre avec M. Menon qui permettait de disc



le problème. Pour ce qui touche la question pratique de l'envoi d'une mission diplomatique suisse aux Indes, elle doit être tranchée par les Chambres fédérales et, éventuellement, par le peuple. M. Petitpierre a expliqué en détail à cette occasion la procédure qui doit être suivie selon notre constitution. Une fois donc la décision de principe prise par le Gouvernement fédéral, il s'écoulera forcément un certain temps avant qu'un représentant suisse puisse être accrédité aux Indes. M. Petitpierre a dit qu'il était prêt à soumettre au Conseil fédéral un projet de message aux Chambres ayant pour objet l'établissement de relations diplomatiques avec les Indes et l'ouverture d'une légation à la Nouvelle Delhi. M. Petitpierre et M. Menon sont convenus que la décision de principe du Conseil fédéral sur l'élaboration du message serait communiquée, par l'entremise de M. Ruediger, à M. Menon, qui rentrera prochainement à Londres et y restera jusqu'au 17 mars, date à laquelle il regagnera les Indes.

M. Menon aborda ensuite la question de savoir ce qui se passerait entre les Indes et la Suisse jusqu'au moment où les relations seront définitivement établies.

M. Petitpierre a répliqué qu'il avait aussi examiné le problème et que nous avions l'intention d'envoyer à la Nouvelle Delhi un agent ou délégué commercial, qui serait une sorte de représentant de facto et serait en contact avec le Gouvernement indien pour les questions économiques. Sans faire d'objection de principe à cette proposition, M. Menon a regretté qu'un tel agent n'ait pas un statut plus élevé. Il n'a vu là qu'une sorte de "Trade commissioner". M. Petitpierre a répondu qu'il n'était point possible d'envoyer un agent ayant un statut diplomatique avant l'ouverture de relations diplomatiques entre les deux pays, cela aussi pour des raisons de droit international. M. Menon a alors dit qu'il parlerait également de la question avec le Pandit Nehru.

- 3 -

M. Menon a ensuite fait part des difficultés qu'auraient les Indes à créer des représentations diplomatiques à l'étranger vu le manque de personnel qualifié. Il a demandé si la Suisse verrait des objections à ce que, le cas échéant, le Ministre des Indes en Suisse fût également accrédité dans un autre pays et y résidât. En outre, le Gouvernement fédéral s'opposerait-il, par exemple, à ce que ce Ministre résidât dans un pays voisin de la Suisse? M. Petitpierre déclara que la Suisse préférerait en principe qu'il y eût réciprocité, mais qu'elle était certainement prête à tenir compte des difficultés du Gouvernement indien et accepterait éventuellement au début et pour un temps que son Ministre résidât ailleurs qu'en Suisse.

Les deux interlocuteurs en sont venus alors à discuter la question des relations économiques et culturelles entre les deux pays. Ils ont relevé tout l'intérêt qu'avaient la Suisse et les Indes à intensifier leur trafic commercial et à développer les relations culturelles. M. Petitpierre a exposé brièvement quelles sont les principales industries suisses. M. Menon s'est particulièrement intéressé à l'importation de machines. Les Indes sont en voie de s'industrialiser fortement, de vastes plans économiques sont en préparation. Pour cela, les Indes ont besoin du concours de pays européens, notamment de la Suisse. M. Menon a fait savoir aussi que les Indes aimeraient étudier les usines suisses, les procédés de fabrication, etc. M. Petitpierre a précisé qu'il s'agissait là d'une question qui devait être examinée dans chaque cas d'espèce, car, comme dans tous les autres pays, certains procédés sont brevetés et secrets. M. Menon a également demandé des détails sur les universités suisses et leurs facultés, les Indes ayant l'intention d'y envoyer des étudiants. M. le Chef du Département lui a fourni à cet égard diverses précisions.

- 4 -

M. Petitpierre et M. Menon se sont quittés après s'être derechef et réciproquement transmis les salutations de leur Gouvernement et de leur peuple.

J'ajouterai qu'après l'entretien, M. Menon m'a prié de remercier le Chef du Département de le lui avoir accordé.

Wint

28.2.47.